

Fiche projet : 2.4

Création d'une place centrale à Villers-Poterie

Le projet vise la création d'une place centrale dans le village de Villers-Poterie qui en est actuellement dépourvu afin de renforcer la cohésion sociale et de permettre l'organisation de fêtes locales.

Justification & description du projet

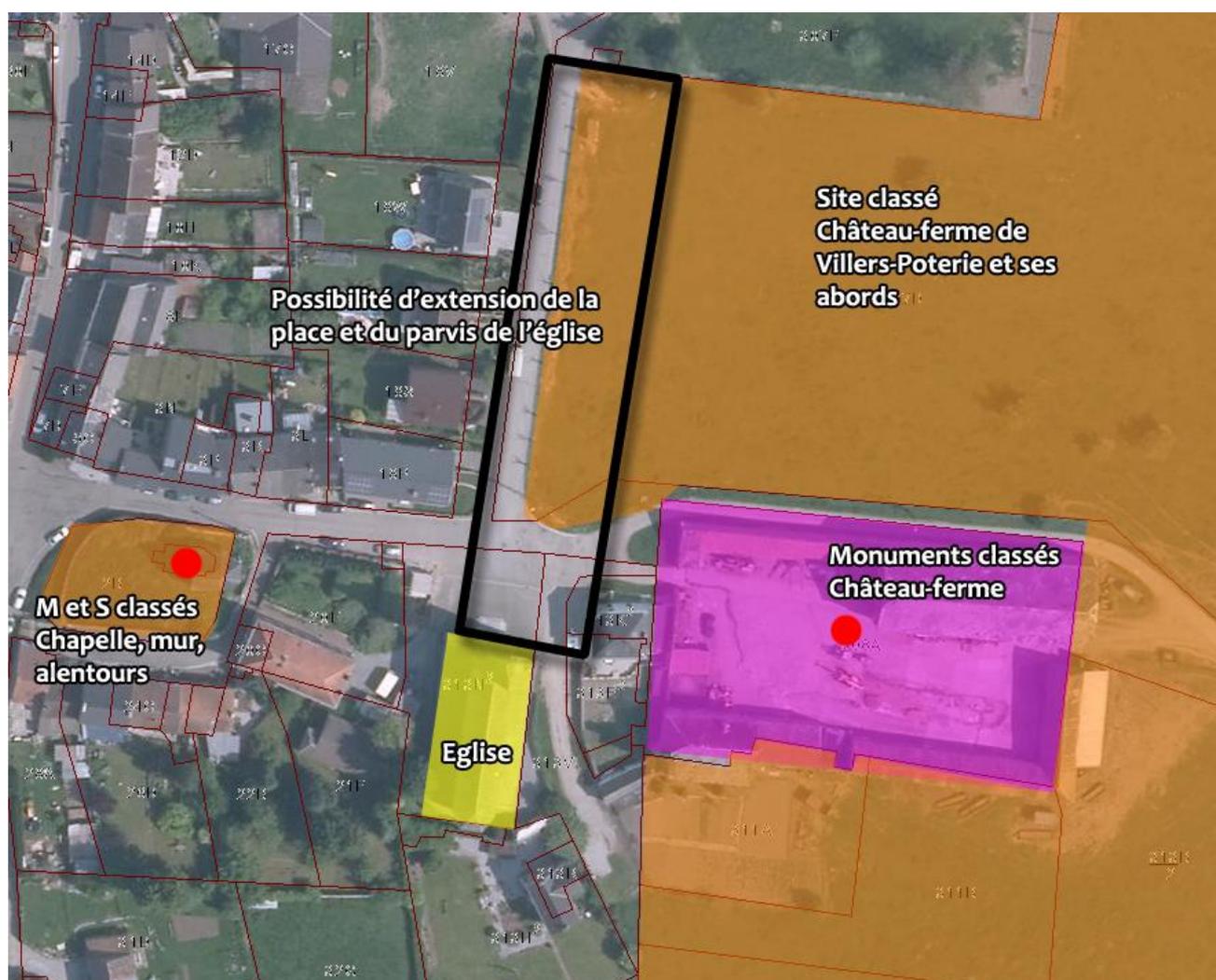
De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.).

Actuellement, le village de Villers-Poterie ne bénéficie pas d'une place centrale et fédératrice propice au développement de la convivialité et à l'organisation d'évènements extérieurs (installation d'un chapiteau par exemple). Cette absence est telle qu'au cours des années certaines festivités ont disparus (festivités Saint-Hubert, rassemblement des Villers, etc.). S'ajoute à cela ponctuellement des problèmes de stationnement dans la zone.

Le projet faisant l'objet de la présente fiche a pour objectif de pallier à ce manque via la création d'une véritable place centrale au sein du village. L'espace situé Drève Sainte-Rolende, face à l'église du village et à proximité du château-ferme classé où Sainte Rolende serait décédée en 774, est rapidement apparu comme la localisation idéale pour mettre en œuvre ce projet. En effet la zone présente plusieurs intérêts :

- lieu hautement symbolique pour l'entité c'est en effet à cet endroit que se rassemblent pas moins de 7 compagnies de marcheurs pour une évolution militaire en hommage à Sainte-Rolende ;
- lieu à haute valeur patrimoniale. En effet, on retrouve dans l'environnement immédiat plusieurs éléments classés à savoir :
 - o à l'ouest, la Chapelle funéraire de la famille Pirmez ;
 - o à l'est, le château-ferme (façades et toitures) ;
 - o au nord et à l'est le château ferme et ses abords (comprenant entre autre les terrains concernés par le projet).
- centre historique du village ;
- vaste espace disponible bien que sur terrain privé. Le projet comprendra donc un volet acquisition relatif à une partie de la prairie existante en contrebas du château-ferme. Cette dernière est affectée à la zone d'habitat sur 80m de longueur et 50m de profondeur.
- Intérêt paysager. Le projet veillera notamment à préserver les vues d'intérêt sur le château et l'église.

Malheureusement, malgré sa haute valeur patrimoniale et symbolique, cet espace est actuellement dénué de tout aménagement le valorisant et permettant de l'exploiter au mieux.

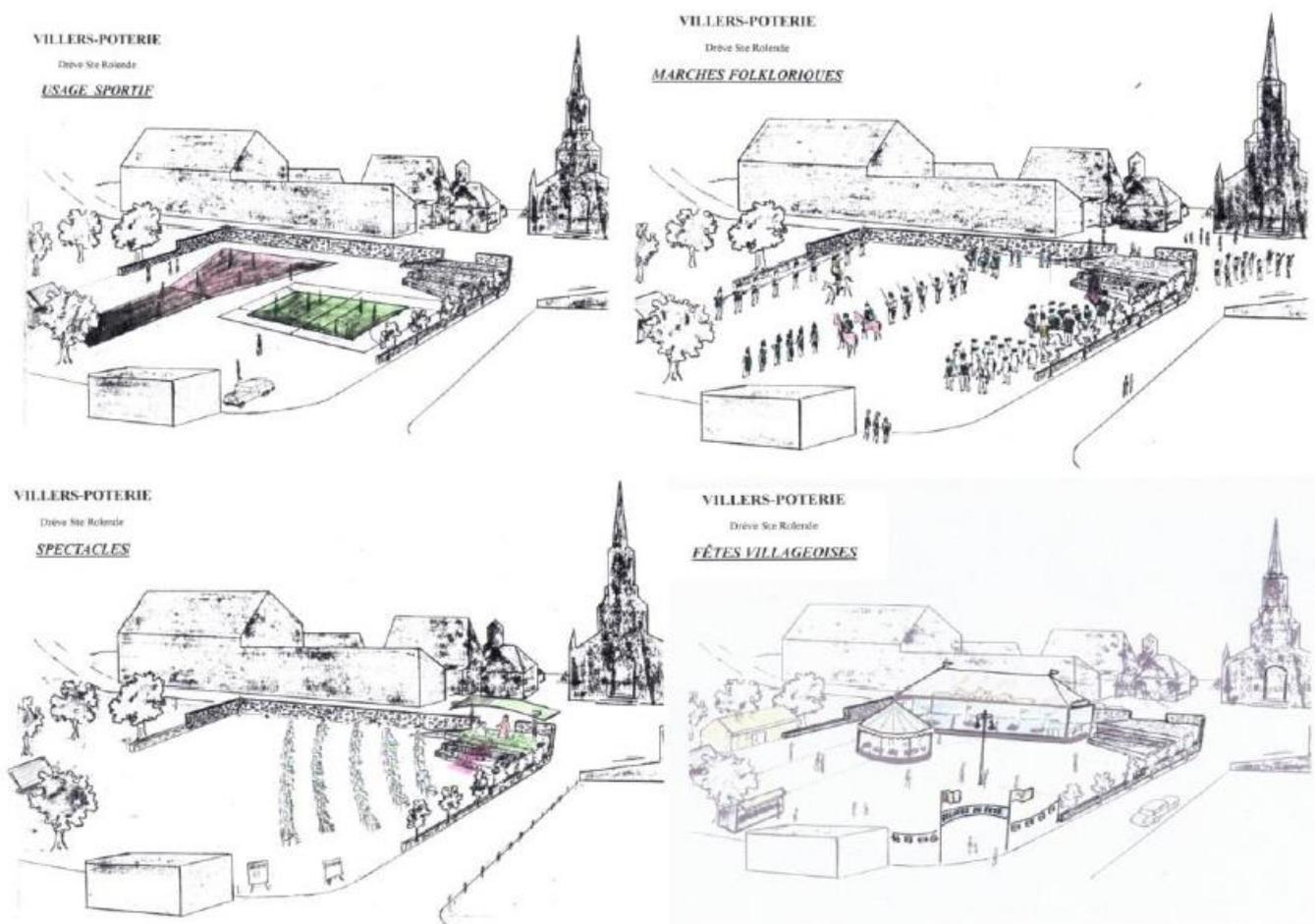


Vue sur la zone © PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Le projet de réaménagement devra à terme aboutir à la création d'une place de village polyvalente. Cette dernière devra donc selon les souhaits de la population et de l'administration :

- offrir une offre en stationnement suffisante ;
- permettre l'organisation de festivités locales (placement d'un chapiteau, accueil de forains, des marcheurs, etc.) et/ou d'activités culturelles (spectacles, cinéma de plein air, etc.) ;
- une zone pour la pratique du sport ;
- des espaces verts et une reverdurisation de la zone. A ce titre on prévoira des plantations afin de recréer la Drève ;
- création d'emplacements pour les motor-homes ;
- etc.

A noter enfin que le projet a d'ores et déjà fait l'objet de réflexions de la part de l'administration et de la CLDR issue de la première ODR. Celles-ci ont d'ailleurs abouti à la réalisation de plusieurs esquisses présentées ci-dessous.



Esquisses d'aménagement de la place © WEETS

Reportage photographique

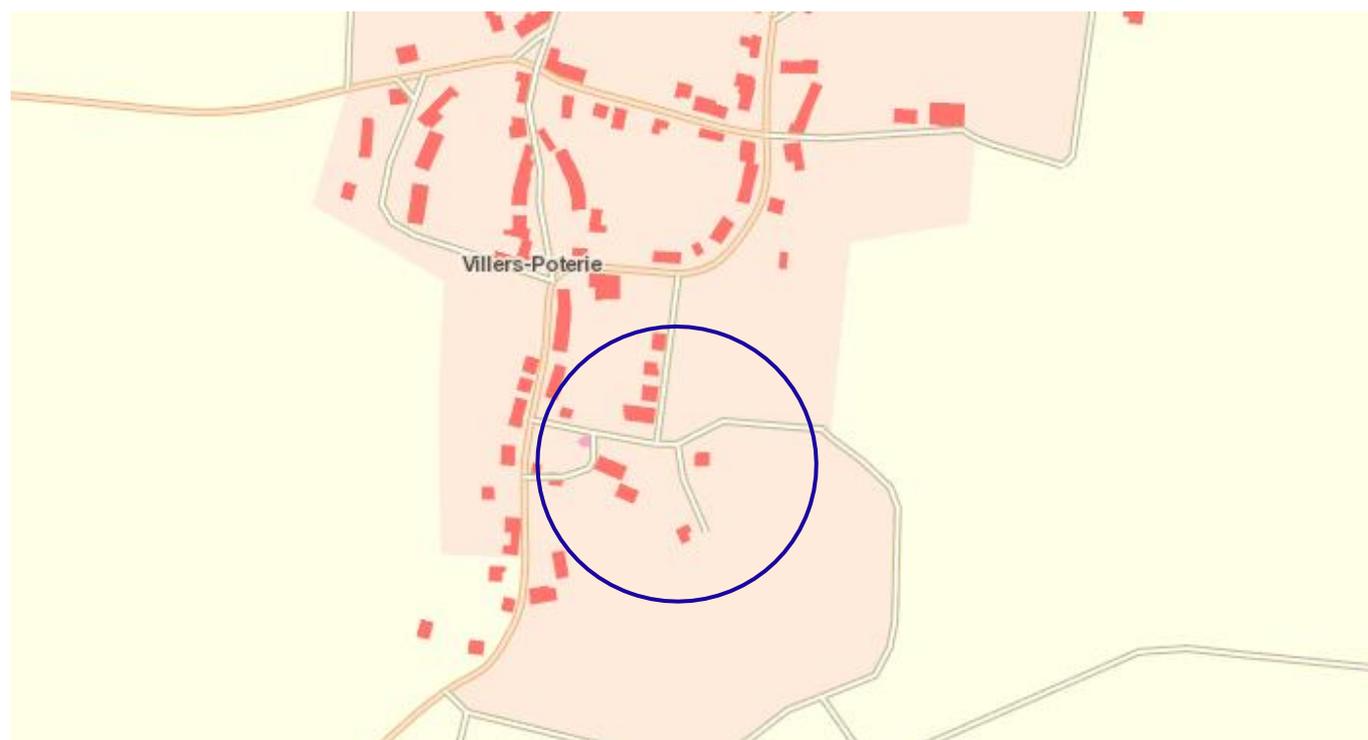


© Place de Villers-Poterie ® FRW, S&A- 2015

Origine de la demande

- CLDR issue de la première ODR
- Commune de Gerpinnes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

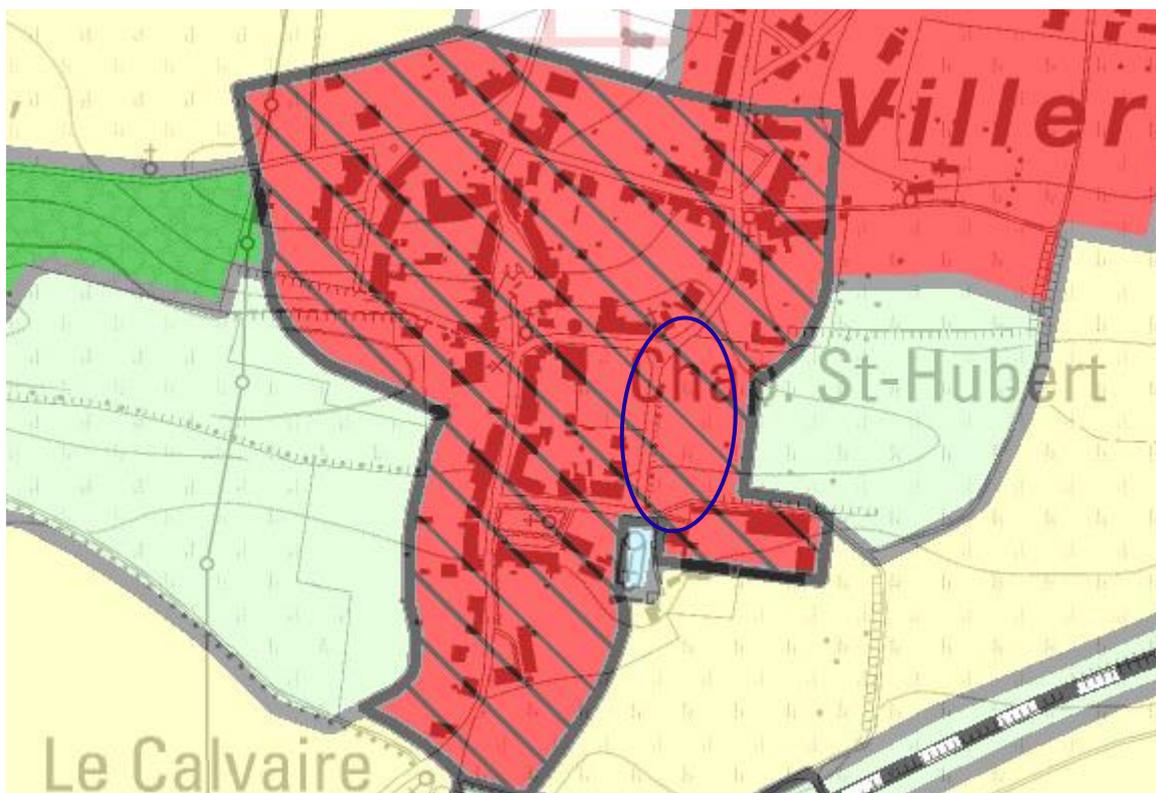
Services et vies associatives – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculteur

Objectifs opérationnels

- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

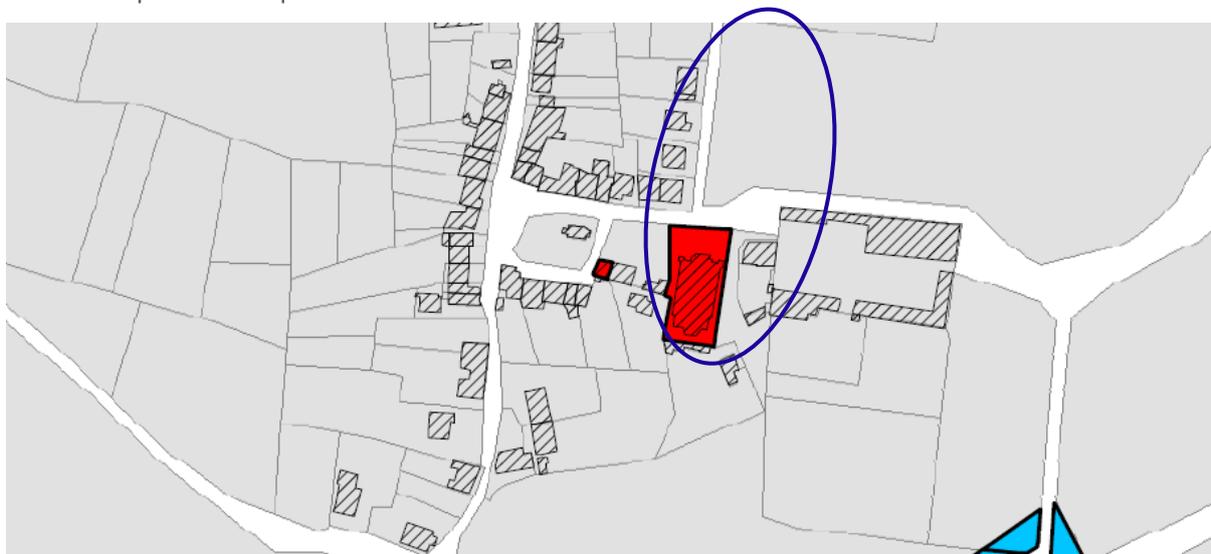
Zone d'habitat couvert par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Majoritairement privé → Acquisition de terrains nécessaire



En rouge le domaine communal, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Acquisition du terrain concerné (procédure de rachat et/ou expropriation)
- Recherche de subsides
- Rédaction d'un CSC, appel d'offres, consultation et désignation d'un bureau d'études
- Démarrage de l'étude, réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet et avec une estimation précise
- Pour chaque phase, organisation de réunions plénières avec les différents intervenants (IBSR, police, impétrants, SPW, pompiers, etc...)
- Approbation du Collège communal
- Demande de permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier d'exécution
- Appel à la concurrence et mise en œuvre

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 3.52 : Acquisition et aménagement du château-ferme de Villers-Poterie
- R 6 : Aménagement et embellissement des villages
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 25 : Développement touristique grâce à sa proximité avec les pôles urbains
- R 28 : Mise en valeur du patrimoine
- R 30 : Développement d'activités culturelles sur l'ensemble du territoire

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le souhait est d'appliquer les différents principes du développement durable pour l'aménagement du projet (matériaux, gestion des eaux, plantations, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but premier de cet aménagement est de recréer des liens entre voisins, habitants du village, utilisateurs du site ainsi qu'entre les générations en aménageant un lieu de détente et de convivialité ➤ Renforcement du sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'agissant d'un site majeur en termes de patrimoine et de folklore, le projet a une importante dimension culturelle (valorisation, développement, etc.)

Indicateurs de résultats

- Fréquentation de la place
- Nombre de manifestations, de fêtes organisées

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie / Sécurisation des quartiers urbains / Abords des bâtiments publics
- DGO3 - Développement Rural
- DGO 4 – Restauration des monuments classés
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Absence de place centrale et fédératrice

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Associations locales et riverains